

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB: Les Meillerets
E-MAIL: maxime.rainereau25@gmail.com
TÉLÉPHONE: 0787376371
ORGANISATEUR TECHNIQUE: Rainereau Maxime

N° D'ÉPREUVE FFM: 683
DATE: 15/09/24
LIEU: La Bizière-Choquet, Beaufou

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Chevallereau Loïc	Licence : 285375
Président du Jury ou Arbitre*	Legris Franck	Licence : 179400
Membre du Jury	Guinement Bertrand	Licence : 298151
Membre du Jury	Brin Philippe	Licence : 286355
Commissaire technique responsable	Brillanceau Ludovic	Licence : 306903
Responsable du chronométrage	Gueriteau Valérie	Licence : 300715

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Vendée Espoirs 85 CC	9 ans	16 ans	85CC 2T(-12ans)/85CC2T/150CC(+12ans)	17€
Vendée 125CC	13 ans	/	125CC 2T	30€
Vendée Open	15 ans	/	250/650 4T	30€
Quad Ligue	13 ans	/	125 à 750 CC	35€

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	DR SEMMAR		
Nombre de secouristes	18 MINIMUM	Nombre d'ambulance(s)	1 MINIMUM
Hôpital le plus proche	La Roche sur Yon	Temps de trajet (en min)	15

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **La Bizière-Choquet**
 Adresse **85170 Beaufou**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1750m**
 Largeur minimum de la piste **6m**
 Largeur de la grille **48m**
 Longueur de la ligne droite de départ **63m**
 Nombre d'OCP* **18**
 *Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **54**
 En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : **36**
 En manche : **30**

- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **07/04/23**

VISA DE LA LIGUE

DATE: **15/07/2024**

LIGUE
 MOTO DES
 PAYS DE
 LA LOIRE

Signature numérique de
 LIGUE MOTO DES
 PAYS DE LA LOIRE
 DN : cn=LIGUE MOTO
 DES PAYS DE LA
 LOIRE, o, ou,
 email=liguepaysdelaloi
 r@ffmoto.com, c=FR
 Date : 2024.07.15
 10:18:39 +02'00'

VISA DE LA FFM

DATE: **15/07/2024**
 NUMÉRO: **24/0728**



74 Avenue Parmentier
 75011 PARIS
 01 49 23 77 00
 ffm@ffmoto.org
 ffmoto.org

MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: Les Meillerets

DATE: 15 septembre 2024

LIEU: La Bizière-Choquet 85170 Beaufou



HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DURÉE
16H	20H	Contrôles administratifs		
7H	8H	Contrôles administratifs		
16H	20H	Contrôles techniques		
7H	8H	Contrôles techniques		
8h	8h15	Essais Libres + Chronos	125CC A	5min+10min
8h20	8h35	Essais Libres + Chronos	125CC B	5min+10min
8h40	9H	Essais Libres + Chronos	Quad	5min+15min
9H05	9H20	Essais Libres + Chronos	85CC	5min+10min
9H25	9H40	Essais Libres + Chronos	MX1 A	5min+10min
9H45	10H	Essais Libres + Chronos	MX1 B	5min+10min
10H	10H20	Entracte		
10H20	10H35	Essais Libres + Chronos	MX2 A	5min+10min
10H40	10H55	Essais Libres + Chronos	MX2 B	5min+10min
11H00	11H20	Manche 1	QUAD	15min+1T
11H25	11h45	Manche 1	125CC NQ/MX1 NQ	15min+1T
11H50	12H15	Manche 1	125CC	20min+1T
12H15	13H15	Repas		
13H15	13H35	Manche 1	MX2 NQ	15min+1T
13H40	14H05	Manche 1	MX1	20min+1T
14H10	14H30	Manche 2	QUAD	15min+1T
14H35	14H55	Manche 1	85CC	15min+1T
15H00	15H25	Manche 1	MX2	20min+1T

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: Les Meillerets

DATE: 15 septembre 2024

LIEU: La Bizière-Choquet 85170 Beaufou

<i>HEURE DE DEBUT</i>	<i>HEURE DE FIN</i>	<i>DEROULEMENT</i>	<i>CATEGORIE (S)</i>	<i>DURÉE</i>
15H25	15H45	Entracte		
15H45	16H05	Manche 2	125CC NQ/MX1 NQ	15min+1T
16H10	16H35	Manche 2	125CC	20min+1T
16H40	17H	Manche 3	QUAD	15min+1T
17H05	17H25	Manche 2	85CC	15min+1T
17H25	17H40	Entracte		
17H40	18H00	Manche 2	MX2 NQ	15min+1T
18h05	18H30	Manche 2	MX1	20min+1T
18H35	19H00	Manche 2	MX2	20min+1T
19H10		Remise des Prix		
20H00		Fin Remise des prix		



Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur
(Articles A 331-17 et A 331-20 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

**MOTO CLUB LES MEILLERETS 85
PLACE DES TILLEULS
85170 BEAUFOU**

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° **11193238304-2024-02829** garantissant l'organisation de manifestations de véhicules terrestres à moteur **MOTOCROSS LA BIZIÈRE-CHOQUET** se déroulant à **BEAUFOU** du **14/09/2024** au **15/09/2024**.

Cette attestation est valable du **14/09/2024** à **07H00** au **15/09/2024** à **22H00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à _____, le **11 juillet 2024**

Pour la société,

Guillaume Borie
Directeur Général Délégué



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
-Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage corporel</i> garanti	10 000 000 €	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un <i>dommage matériel</i> garanti	1 500 000€	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
Les risques environnementaux (Article 2 des conditions générales) :		
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :	500 000€	Néant
Le <i>préjudice écologique</i> (y compris les frais de prévention) et <i>responsabilité environnementale</i>	50 000€	

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme

MOTO-CROSS DE BEAUFOU

LEGENDE

- PISTE
- Extincteurs
- OBSTACLES
- stationnement ambulances
- Grillage
- postes de secours
- CIRCUIT MINICROSS
- Commissaires
- Pneus
- Sens de l'épreuve



LOCAL

SANDWICHS

SANITAIRES



Le 27/10/2020

Sortie vers T
le porté sur
les lucs sur